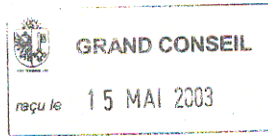




Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: cetim@bluewin.ch
Site Web: www.cetim.ch



Au Grand Conseil de la République et
Canton de Genève
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

| GRAND CONSEIL | |
|----------------------------|---|
| Expédié le: | Session GC: 15-16 mai 03 |
| Président | Députés (100) |
| Commissaires | Bureau <input checked="" type="checkbox"/> |
| Secrétariat | Chefs de groupe <input checked="" type="checkbox"/> |
| Commission: | |
| Copie à: Correspondance GC | |

Genève, le 14 mai 2003

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

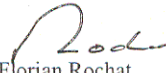
Nous avons pris note que votre Parlement, dans sa session des 15 et 16 mai 2003, doit débattre d'une proposition de résolution concernant la guerre en Irak (R 471, point 19 de votre ordre du jour).

Sur cette question, nous vous invitons à prendre connaissance de l'appel ci-dessous, que le CETIM, accompagné depuis par d'autres organisations, associations et partis, a lancé et qui compte déjà bon nombre de signatures (voir notre site www.cetim.ch).

Au vu de la gravité de la situation et des périls qu'elle fait courir aux fondements mêmes du droit international, nous nous permettons d'engager votre Parlement à le soutenir.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, nos salutations citoyennes.

Pour le CETIM :


Florian Rochat
Directeur

APPEL AU CONSEIL FÉDÉRAL, AUX ÉLU-E-S ET AUX MÉDIAS

**« Crime d'agression contre le peuple irakien,
la Suisse se doit de réagir ! »**

Pour imparfaits qu'ils soient, la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les autres instruments du droit international constituent le seul cadre légal, politique et moral pour le règlement des relations entre les États. Agir unilatéralement hors de ce cadre, sous quelque prétexte que ce soit, représente une formidable régression vers le droit du plus fort, vers la loi de la jungle.

C'est pour cette raison que les soussignés, membres de la société civile, ONG, communautés religieuses, universitaires, députés et citoyens à titre individuel, demandent d'interpeller le Conseil

fédéral afin qu'il mette tout en œuvre pour que le droit international soit appliqué, en intervenant au sein de l'ONU, notamment auprès des Etats membres du Conseil de sécurité qui ne participent pas à l'action militaire, en les exhortant à exercer pleinement leur mandat, à condamner l'agression des Etats Unis et de la Grande-Bretagne et à exiger réparation.

Nous demandons également que la Suisse déclare formellement que l'agression contre l'Irak constitue un crime au regard du droit international (crime contre la paix et crime d'agression)¹ et rende la communauté internationale attentive aux sérieuses accusations de crimes de guerre qui pèsent sur les Etats-Unis d'Amérique et la Grande-Bretagne² (en particulier des violations de la Quatrième Convention de Genève).

Par ailleurs, nous demandons que la Confédération helvétique cesse immédiatement toute vente d'armes, ainsi que toute collaboration militaire avec les Etats occupants, ayant à l'esprit, d'une part, l'engagement de la Suisse envers la paix et le désarmement international et, d'autre part, les déclarations de l'administration américaine relatives à ses futures interventions armées illégales dans d'autres pays, suivant sa doctrine de la « guerre préventive ».

Le fait que la Confédération helvétique soit dépositaire des Conventions de Genève et de ses Protocoles additionnels (qui codifient le droit humanitaire et réglementent l'usage de la force en cas de guerre), lui confère à notre sens une responsabilité toute particulière de les faire respecter, conformément à l'objectif de promotion de la paix prévu dans sa nouvelle politique étrangère³.

Nous demandons finalement que le Conseil fédéral encourage et finance la réalisation d'études indépendantes et de recherches universitaires sur les accusations de crimes de guerre commis par les forces des Etats agresseurs, telles que, notamment, des attaques contre la population civile et les médias indépendants (délibérées ou résultant de négligences), la destruction d'infrastructures civiles, l'utilisation d'armes de légalité douteuse, la non-assistance aux victimes, l'entrave au travail des organisations humanitaires, le manquement au devoir de faire régner la sécurité et d'approvisionner les populations civiles sous occupation.

Nous ne pouvons tolérer un silence qui vaut complicité !

Notes :

¹ Voir l'Appel de juristes de droit international concernant le recours à la force contre l'Irak (largement signée par des juristes reconnus internationalement), <http://www.sqdi.org/documents/sqdiappel.pdf>.

² Voir dossier rassemblé par le CETIM sur la question légale: <http://www.cetim.ch/activ/03irak-analyse.htm>.

³ Rapport sur la politique extérieure de la Suisse du Conseil fédéral 2000: <http://www.eda.admin.ch/eda/f/home/recent/rep/forpol.html>